

A2L INVESTISSEMENT
Société par action simplifiée au capital de 102.870 euros
47 avenue de la République - 46130 – BIARS-SUR-CERE
RCS CAHORS 792 233 561
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 13 MAI 2026**

L'an Deux Mille Vingt Six,
Le 13 mai,
A Dix Heures,

Les associés de la Société **A2L Investissement** (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 47 avenue de la République – 46130 – BIARS-SUR-CERE sur la convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur David LABORIE,
 - o Propriétaire de 10 actions
 - o Usufruitier de 3 800 actions
- Monsieur Anthony LABORIE,
 - o Nu-propiétaire de 1 900 actions
- Monsieur Lucas LABORIE,
 - o Nu-propiétaire de 1 900 actions

Total des actions des associés présents : 3.810 actions sur les 3.810 composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David LABORIE, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que conformément à l'article 10.2.5. des statuts de la Société, en cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient exclusivement à l'usufruitier pour toutes les décisions collectives.

Il est mis à disposition de l'Assemblée Générale les documents suivants :

- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes sociaux pour l'exercice 2025 ;
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Quitus à la présidence ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 lesquels font apparaître un résultat d'exploitation de 5.574 euros et un résultat de 46.209,40 euros.

L'assemblée prend acte que la société est dispensée d'établir un rapport de gestion conformément à l'article L. 232-1, IV du Code de commerce

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes sociaux tels qu'approuvés font apparaître un résultat de 46 209,40 euros et elle décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- | | |
|------------------------------|-----------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 46 209,40 euros |
| - Report à nouveau antérieur | 0 euro |
| - Bénéfice distribuable | 46 209,40 euros |
| - Dividendes | 30.000,00 euros |
| - Autres Réserves | 16.209,40 euros |
| - Report à nouveau | 0 euros |

Le dividende par action est de 7,87 euros.

Compte tenu de ces affectations,

- La distribution de dividendes s'élève à 30.000,00 euros ;
- le poste « autres réserves » est porté à la somme de 80.641,10 euros ;
- le compte « report à nouveau » est maintenu à 0 euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue, ni directement ni par personne interposée, entre la société et ses dirigeants, associés ou leurs ayants droit durant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par conséquent, l'assemblée approuve cette absence de conventions réglementées et dispense le Président de toute formalité supplémentaire à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice, donne quitus au Président, Monsieur David LABORIE, pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

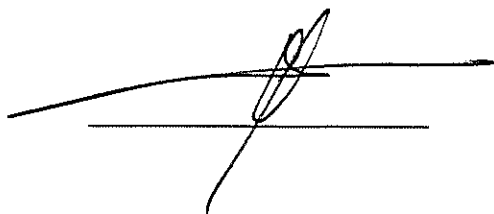
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur David LABORIE



Désignation de l'entreprise		SAS A2L INVESTISSEMENT		47 Avenue de la République		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				46130 BIARS SUR CERE			
SIRET		7 9 2 2 3 3 5 6 1 0 0 0 1 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	40 318	030	31 319	9 000	13 383
	Immobilisations financières* (1)	040	129 634	042		129 634	174 434
	Total I (5)	044	169 952	048	31 319	138 633	187 817
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	54 199	070		54 199	
		072	39 937	074		39 937	14 441
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	17 818	086		17 818	12 105
	Total II	096	111 955	098		111 955	26 546
Total général (I + II)		110	281 906	112	31 319	250 588	214 363
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		102 870		102 870	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		10 287		10 287	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	64 432		64 432		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	46 209		10 662		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	223 798		188 251		
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		10 414		17 205	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 225		625	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 9 034)	172	11 377		6 375		
	Comptes courants d'associés	173	774		1 908		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	26 790		26 112		
Total général (I + II + III)		180	250 588		214 363		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	47 004	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	2 383	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 094	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	60 000	

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **250 588** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **216 087** euros et un total **charges** de **169 877** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **46 209** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

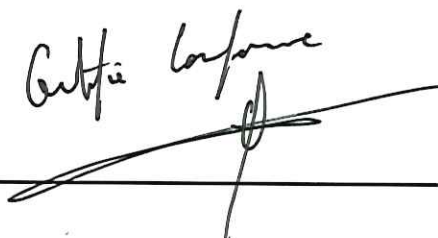
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

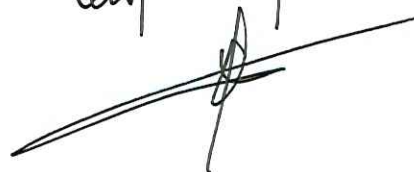
Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Certifié conforme



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
6 739					6 739
2 815					2 815
14 213					14 213
15 457		1 094			16 551
39 224		1 094			40 318
102 630		7 000		27 000	82 630
71 804		189 021		213 821	47 004
174 434		196 021		240 821	129 634
213 658		197 115		240 821	169 952

AL

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	1 548	674		2 222
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 815			2 815
	Matériel de transport	9 073	3 118		12 191
	Matériel de bureau, mobilier	12 405	1 685		14 091
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 841	5 478		31 319
TOTAL		25 841	5 478		31 319

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

80

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés		1	
	Ouvriers			
	TOTAL		1	

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 810,00	27,0000	102 870,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 810,00	27,0000	102 870,00

al

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT	45 987		45 987
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)			
RESULTAT COMPTABLE	45 987		45 987

(1) après retraitements fiscaux.

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		1 169
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		11
<i>Intérêts C.N.E. EMPRUNT_678863E</i>	9	
<i>Assurances C.N.E. EMPRUNT_678863E</i>	3	
Dettes fiscales et sociales		1 158
<i>PROVISION CONGES PAYE</i>	374	
<i>PROV. CHARGES /CP</i>	137	
<i>TVS</i>	646	

a

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		2 122
Autres créances		2 122
AVANCE FRAIS A2L IMMOBILIER	2 122	